

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/05/2016

1- FINANCES

1.1 Reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de reverser au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne les montants perçus par la commune au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires et versés par l'Etat.
- DECIDE que ces reversements se feront sur la base des justificatifs émis par l'Etat, à la fois pour l'année scolaire en cours et pour les années scolaires à venir.
- DEMANDE au Maire de bien vouloir émettre les titres et les mandats correspondants.

2- MAITRISE D'OUVRAGE PARTAGEE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PETITS RUISSEAUX SUR LES COMMUNES DE BLANDIN, CHASSIGNIEU, CHELIEU, PANISSAGE ET SAINT-ONDRAS

Délibération

Monsieur le Maire explique que 5 communes ont affiché leur volonté de mutualiser les moyens, d'optimiser les coûts et d'obtenir des aides financières, en vue d'engager des travaux d'aménagements sur plusieurs ruisseaux de combes suite à l'étude globale réalisée en 2015. Les discussions entre partenaires ont donc abouti à la décision qu'une maîtrise d'ouvrage partagée paraissait être la solution la mieux adaptée à la mise en œuvre des opérations de travaux et des études préalables.

Une convention doit alors désigner la commune qui assurera la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du projet définitif, des dossiers règlementaires et pour la maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux et fixer les modalités d'organisation de financement et de mise en œuvre du programme d'actions sur l'ensemble des ruisseaux.

Il est proposé de désigner la commune de Chélieu comme le maître d'ouvrage « unique » à qui sera juridiquement et pleinement confiée la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations pour l'élaboration du projet définitif, des dossiers règlementaires et pour la maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux tels que définis dans le programme d'actions issu de l'étude préalable des petits cours d'eau ci-après dénommée « diagnostic et plan de gestion des ruisseaux de Combes de la Boubre amont ».

Une fois les aides financières déduites (subventions Conseil Départemental de l'Isère et l'Agence de l'Eau) le coût des études de maîtrise d'œuvre et des opérations de travaux seront à répartir entre les 5 communes concernées à hauteur des dépenses relatives aux études et travaux réalisés sur leur territoire respectif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissances des différents éléments et après avoir délibéré

- ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage partagée entre les communes de Blandin, Chassignieu, Chélieu, Panissage et Saint-Ondras, pour l'élaboration du projet définitif, des dossiers règlementaires et pour la maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux. ;
- ACCEPTE que la plénitude des pouvoirs et devoirs du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des opérations pour l'élaboration du projet définitif, des dossiers règlementaires et pour la maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux soit confiée à la commune de Chélieu ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui organise cette maîtrise d'ouvrage confiée et stipule les modalités de répartition de financement des opérations ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au bon déroulement et à la mise en œuvre des opérations pour l'élaboration du projet définitif, des dossiers règlementaires et pour la maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire de Chélieu, dans le cadre de sa mission de maître d'ouvrage des opérations, pour l'élaboration du projet définitif, des dossiers règlementaires et pour la maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux, à solliciter l'assistance technique et administrative du SMABB ou de tout autre organisme pour toute la durée de la réalisation du programme et à demander des subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Conseil Départemental de l'Isère).

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3-1 Demande de subvention au Département pour la mise en accessibilité PMR de la mairie.

Délibération

Le Maire rappelle que par délibération n° 2015-047 du 16 décembre 2015 le Conseil municipal a décidé de lancer les travaux de réhabilitation de la mairie et d'aménagement du parvis.

Il précise que cette opération inclut la mise aux normes d'accessibilité l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite, conformément à ce qui a été prévu dans l'Agenda d'accessibilité programmée accepté par le Préfet le 2 novembre 2015 et qu'une demande de subvention peut être demandée au Département de l'Isère au titre de la thématique accessibilité.

Il propose qu'une demande de subvention soit déposée auprès du Département de l'Isère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu la délibération n° 2015-047

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la thématique accessibilité.

ARRETE le plan de financement suivant :

1- Coût global de l'opération :	396 959 € HT
2- Coût des travaux de construction et de maîtrise d'œuvre	388 459 € HT
3- Financement :	
- Subvention de l'Etat (DETR 2016) 20%	62 714 €
- Subvention Département (accessibilité PMR)	47 850 € demandés
- Autofinancement :	286 395 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet.

3-2 Réhabilitation de la mairie et aménagement du parvis

Le Maire rend compte de la réunion du jeudi 19 mai avec le technicien de la CCBT, le représentant de l'entreprise DUMAS, l'architecte et la mairie.

Il présente ensuite le projet élaboré par la Communauté de Communes.

4- INTERCOMMUNALITE

Le Maire informe l'Assemblée que le Préfet a pris l'arrêté portant rattachement de la commune nouvelle Les Abrets en Dauphiné à la Communauté de Communes Bourbre-Tisserands. Les Abrets en Dauphiné a fait un recours au Tribunal pour annuler la décision du Préfet.

Il ajoute qu'à la demande de Les Abrets en Dauphiné le nombre de représentants des communes a été modifié (2 en plus pour Les Abrets en Dauphiné et plus qu'un seul pour les petites communes). En revanche les commissions sont inchangées.

4- DESIGNATION DE REFERENTS

Référent ambroisie : Denis ANDRÉ

Référent Souvenir Français : Maryse COLOMB

5- DIVERS

Litige Madame Anne-Marie Lanfray

Mme Lanfray a fait appel de la décision du Tribunal Administratif. L'assurance prendra en charge les frais d'honoraires d'avocat sur la base de leur barème contractuel.

Yoga à la salle des fêtes – Mme Dominique GERARD

Le Conseil municipal valide la demande de créneaux de yoga à la salle des fêtes à compter de la prochaine rentrée, le mardi soir et le mercredi matin

Préfet : Lionel BEFFRE succède à Richard SAMUEL.

Jury d'Assises : le tirage au sort des jurés d'Assises est désormais organisé par Montferrat.

Journée de l'environnement : le jeudi après-midi 2 juin (2 classes visiteront la station de pompage et les 2 autres effectueront un nettoyage des alentours ou étudieront le gaspillage alimentaire).

Comptes-rendus de réunions

- Nicolas PERONNET : Comité des Fêtes (préparation de la Fête du Moulin du 28 mai)
- Denis ANDRÉ : Syndicat des eaux
- Vanessa ANSEL-ROBIN et Florence DELATTRE : Relais Assistantes Maternelles

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 20 JUIN A 20H30